

Beaujolais et Haut Beaujolais

BELLEVILLE

Les personnes âgées face aux arnaques

Dans le cadre de la Semaine bleue, les personnes âgées avaient rendez-vous hier, au lycée Aiguerande, pour une journée intergénérationnelle dédiée à la prévention des arnaques

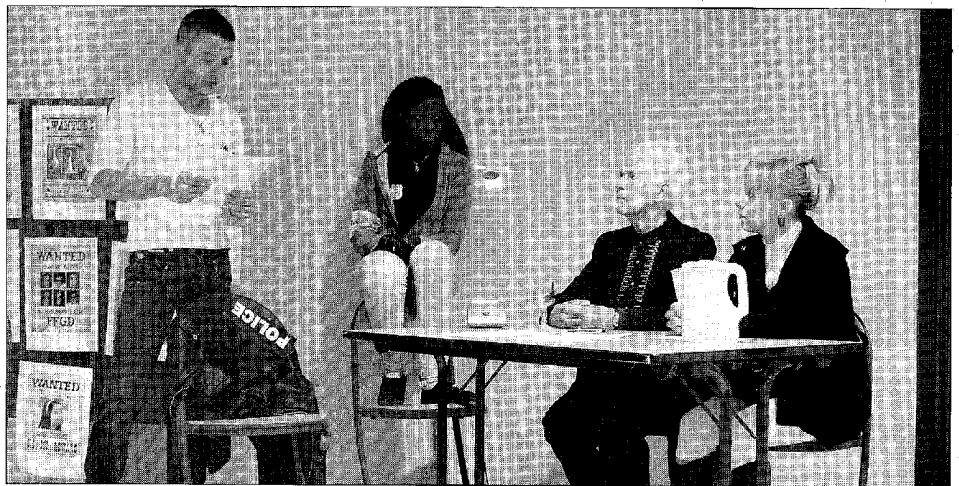
Un aspirateur vendu à domicile pour la modique somme de 1500 euros ; des chèques signés à l'aveuglette sous la contrainte ; un rétroviseur qu'il faut payer 430 euros en liquide plutôt que de faire un constat ; une ménagère en cadeau qui se transforme en arnaque de 800 euros... Ces histoires,

leur fera toujours une bonne affaire. Si vous décidez de ne pas acheter le produit, il vous suffit de renvoyer votre requête par recommandé. Le libellé de La Poste est à conserver, il constitue une preuve ».

Et d'enchaîner : « Quant aux gens qui sont en uniforme et qui sonnent à votre porte, n'hésitez pas à demander leur carte, voire à appeler l'organisme concerné pour savoir s'il y a une tournée en cours. Pour ce qui est des appels aux dons, cantonnez-vous aux associations qui ont pignon sur rue, elles ne manquent pas ».

Parmi toutes les arnaques qui ont été mises en scène avec beaucoup de sérieux, grâce aux acteurs de la troupe les Musaraignes le matin et l'Ornithorynque l'après-midi, les personnes âgées ont retenu une chose essentielle : « Dans le doute, il ne faut pas laisser rentrer la personne chez soi, sinon c'est foutu » commente Gisèle, 65 ans. « Avec tous ces cas concrets, nous serons plus prudents », remarque Monique, 71 ans. « Nous avons appris beaucoup de choses, poursuit Christian, 66 ans. Je me suis senti concerné et je dois dire que j'ai été plusieurs fois à la limite de me faire arnaquer. Maintenant, j'aurais plus rapidement la puce à l'oreille ». Du côté des élèves, tous ont apprécié cet échange intergénérationnel : « C'était une belle aventure, conclut Maëva. On ne pensait pas forcément avoir des choses à leur apprendre nous aussi ».

Cécile Deplaude
cdeplaude@leprogres.fr



Les arnaques ont été jouées sous forme de saynètes / Photo Cécile Deplaude

REPÈRES

> Aujourd'hui à Saint-Georges-de-Reneins

Les saynètes seront rejouées cet après-midi, à partir de 15 heures, auprès des patients des « Jardins d'Anne ».

> Demain à l'hôpital local

Le dernier rendez-vous de la semaine bleue aura lieu à l'hôpital local de Belleville où élèves et personnes âgées clôtureront trois jours de représentations et de partage.

Les répercussions psychologiques de l'arnaque

Comme l'ont démontré les sketches et la psychologue de l'Adavem (association d'aide aux victimes), il n'est pas toujours évident pour les victimes d'arnaques d'en parler. « Certaines personnes âgées vont mettre très longtemps à expliquer ce qui s'est passé à leurs enfants, explique Dorothée Gorry. Il y a un sentiment de honte : on pense que l'on est indigne de nous ; il y a un sentiment de culpabilité : on se dit qu'on a mal agi, mal fait. Il y a un vécu

d'humiliation. L'arnaqueur nous réduit au statut d'objet. Tout ça peut amener certaines personnes à s'effondrer ». Le soutien psychologique de l'Adavem doit permettre de passer le cap du traumatisme. Si la psychologue le juge nécessaire, elle peut aussi orienter la victime vers les personnels concernés. « Le but est de rendre la personne active de sa propre vie, poursuit Virginie Pagnon, juriste. C'est important de se reconstruire, de reprendre confiance. La

démarche juridique va dans ce sens. Nous sommes là pour informer les victimes de leurs droits, leur expliquer les avancées de l'affaire, les accompagner au tribunal, constituer un dossier... ». À Belleville, les permanences de l'Adavem ont lieu le deuxième et le quatrième vendredi de chaque mois. Ces services sont gratuits et confidentiels.

> NOTE

Permanence de l'Adavem sur rendez-vous, de 9 à 12 heures au 04 74 60 02 46.

« Dans le doute, il ne faut pas laisser la personne rentrer »

racontées hier sous forme de saynètes par les élèves de la MFR de Charentay et des personnes âgées, ont existé sur le canton. « Nous en avons régulièrement, commente le major Jacquin. Quand vous avez un doute, appelez-nous rapidement. Si les auteurs écumant le secteur, nous pourrions agir rapidement ». Si le gendarme a mis l'accent sur l'utilité du dépôt de plainte, il s'est aussi évertué à faire de la prévention, particulièrement à propos du démarchage. « Si vous les laissez rentrer, c'est fini » commente une dame dans le public. « Vous avez un délai de réflexion de sept jours, poursuit le major Jacquin. La personne est obligée de vous donner un contrat. Aucun paiement, ni par chèque, ni par prélèvement, ne doit être engagé, sous aucun prétexte. Vérifiez bien qu'il y a votre nom, l'adresse du fournisseur, la description du produit, le nom du vendeur, le lieu où le contrat est signé, la date (vérifiez bien qu'il n'est pas antidaté). Sachez que le ven-

le progrès 21/10/09